

Rédacteurs : T. L'Honoré / M. Hammada (Assistants de prévention LEHNA)  
Visa : J.-P. Bedell (Directeur du laboratoire)

## Gestion des produits chimiques et prévention de la pollution de l'eau

L'ENTPE met en œuvre un ensemble de protocoles et de mesures visant à prévenir toute pollution des réseaux d'eau par les produits chimiques utilisés dans ses laboratoires, notamment au sein du Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA).

### Préambule

Un inventaire détaillé des produits chimiques, accompagné des fiches de données de sécurité (FDS), assure le suivi des substances depuis leur acquisition jusqu'à leur élimination par une filière agréée (cf ci-dessous).

#### 1. Achat et livraison

La responsabilité du transport et de la sécurité des produits incombe successivement au fournisseur puis au transporteur jusqu'à la réception dans le laboratoire.

Les produits sont réceptionnés par du personnel formé, qui vérifie la conformité de la commande avec la FDS et les conditions de sécurité.

#### 2. Stockage

Les produits sont entreposés dans des armoires de sécurité spécifiques, adaptées à la nature des substances (acides, bases, solvants, toxiques, etc.). Ces armoires comportent des filtres adaptés à la nature des produits stockés. La maintenance des armoires ventilées est périodiquement effectuée tout comme le renouvellement de leur filtre.

L'accès est réservé aux personnes habilitées et formées, conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures internes du laboratoire.

#### 3. Utilisation

Seul le personnel formé / habilité est autorisé à manipuler les produits chimiques. A son arrivée, chaque personnel est formé aux Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) par un des assistants de prévention du laboratoire.

Une réflexion est menée afin de limiter l'usage de produits toxiques pour l'environnement comme pour l'utilisateur, sans compromettre pour autant les attentes et les besoins de l'expérimentation.

Chaque expérimentation est conduite de manière à minimiser les risques de déversement, de contamination ou de rejet accidentel, ainsi que la production de déchets.

#### 4. Élimination

Chaque utilisateur est sensibilisé à l'importance de vérifier la non-toxicité environnementale des rejets avant toute mise à l'égout et à consulter, en cas de doute, les assistants de prévention du laboratoire.

Rédacteurs : T. L'Honoré / M. Hammada (Assistants de prévention LEHNA)

Visa : J.-P. Bedell (Directeur du laboratoire)

Pour les cas où une toxicité est avérée où un doute subsiste les procédures suivantes sont appliquées.

*a) Conditionnement des déchets :*

Les déchets chimiques sont séparés en fonction de leur état physique :

- Les déchets liquides sont collectés dans des bidons étanches adaptés aux solvants ou solutions aqueuses,
- Les déchets solides (gants, papiers souillés, matériaux contaminés, etc.) sont conditionnés dans des futs spécifiques.

Chaque contenant porte une étiquette codifiée mentionnant le code de transport (UN) correspondant au type de substance. Cette classification permet de regrouper les déchets par catégorie, optimisant ainsi la filière d'élimination et limitant le nombre de déchets produits.

Des logigrammes de tri sont affichés dans les zones de travail afin d'aider le personnel à orienter correctement chaque déchet.

Le personnel est formé régulièrement à ces procédures et peut, en cas de doute, faire appel aux assistants de prévention du laboratoire pour vérification ou accompagnement.

*b) Enlèvement et traitement :*

La collecte spécifique est assurée par une société agréée pour le traitement des déchets chimiques. En 2025, cette prestation est réalisée par SARPI (groupe VEOLIA), dans le cadre d'un contrat mis à jour avec le Service d'Appui Logistique et Prévention (SALP) et conformément à la législation française en vigueur (Code de l'Environnement, art. L.541-1 à L.541-50).

Le suivi et la traçabilité des déchets dangereux sont désormais entièrement gérés via la plateforme nationale TrackDéchets (<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>), conformément à la réglementation en vigueur.

Ce système numérique garantit la transparence et la traçabilité complète des flux de déchets, depuis leur collecte jusqu'à leur traitement final par des filières agréées.